



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension du réseau neige sur la piste Vorès

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Notre-Dame-de-Bellecombe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. MOLIER Philippe (maire)

RCS / SIRET

2 1 7 3 0 1 8 6 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43°c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.	Installation d'enneigement automatique permettant d'enneiger environ 2,8 hectares de pistes existantes, hors site vierge.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension du réseau neige de culture existant sur la piste Vorès : tranchées, pose de canalisations (eau, réseaux secs), regards, local de pompage de 15 m².

4.2 Objectifs du projet

La station de ski de Notre-Dame-de-Bellecombe souhaite étendre son réseau neige actuel afin :

- de sécuriser l'enneigement de la liaison sur les Saisies, pour offrir une offre complète tout l'hiver (forfait Espace Diamant) : la station des Saisies a déjà des travaux en cours permettant la sécurisation de son versant,
- d'obtenir une sécurisation totale des remontés mécaniques attenantes (TS du Lac et TK Vorès) et pistes associées, de bas en haut.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires pour la mise en place de l'installation d'enneigement automatique consistent en :

- Décapage de la terre végétale et stockage de celle-ci pour la réutiliser à posteriori
- Creusement des tranchées (emprise de 10 m de large dont 1 m de tranchée à 1,80 m de profondeur) avec stockage des matériaux déblayés pour les réutiliser lors de la fermeture des tranchées
- Pose des réseaux et des regards
- Remise en place de la terre végétale
- Revégétalisation

Les travaux seront réalisés entre les mois de juillet et septembre.

Un local de pompage de 15 m² sera construit à proximité de la gare de départ du téléski du Vorès. A l'intérieur, une pompe de 120 m³/h sera alimentée en électricité depuis le transformateur existant au pied du téléski, et alimentée en eau sur le réseau neige existant. Elle permettra l'alimentation en eau des regards (et enneigeurs) supplémentaires prévus dans le cadre du présent projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés et après revégétalisation, l'emprise au sol du réseau est nulle. Seuls les regards (et enneigeurs) restent visibles en surface. En hiver ce réseau permettra d'enneiger environ 2,8 ha, correspondant aux pistes bleues Vorès et Arête.

L'installation sera utilisée entre le 15 novembre et le 15 mars, lorsque les créneaux de froid nécessaires à son fonctionnement se présentent, et si la ressource en eau est disponible dans le respect de l'arrêté préfectoral existant ??????????????

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable pour le local de pompage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprises à terrasser : *réseau neige :	11000 m ²
*local de pompage :	25 m ²
- Profondeur maximum :	1,80 m
- Linéaire réseau :	1100 m
- Largeur emprise travaux tranchées réseau neige en phase travaux (tranchées invisibles après travaux et revégétalisation) :	10 m dont 1 m de tranchée
- Nombre regards enneigeurs :	14 regards
- Superficie à enneiger :	2,8 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Plans
73 590 NOTRE-DAME-DE-
BELLECOMBE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 34' 33" 5 E Lat. 4 5° 47' 00" 5N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur ZNIEFF type II "Ensemble de zones humides du nord du Beaufortain". ZNIEFF type I les plus proches : - "Tourbières des Georgières" à 2,4 km - "Tourbière de la grande mouille" à 2,7 km - "Tourbière des lacs des Saisies" à 3,5 km
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APPB le plus proche à 1,7km (FR3800961 "Plateau de Very et du Sangle"), dans un autre bassin-versant.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve naturelle régionale la plus proche à 3,6 km (Crest-Voland). Réserve naturelle nationale la plus proche à 8,4 km (Contamines-Montjoie).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site patrimonial le plus proche situé à 2,7 km : périmètre de protection de la Chapelle Notre-Dame-de-Belleville.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones humides les plus proches à plus de 100m de l'emprise du projet : - 73CPNS6053 "Lac du Gui" - 73CPNS6281 "Le Plan Désert sud" - 73CPNS6210 "Le Gui"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels ou technologiques n'est prévu sur la commune de Notre-Dame-de-Bellecombe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se dérouleront à proximité de périmètres de captages d'eau, mais des mesures sont mises en place pour éviter tout impact sur ceux-ci. Voir note complémentaire.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites inscrits les plus proches : - SI457 "Col des Saisies et ses abords" à 1,9 km - SI463 "Hameau d'Annuet" à 2,6 km - SI461 "Hameau d'Entre Deux Nants et ses abords" à 2,7 km - SI459 "Hameau du Pré" à 2,9 km - SI462 "Hameau de Belleville et ses abords" à 3 km
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 les plus proches : - ZSC FR8201776 "Tourbière et lac des Saisies" à 3,6 km - SIC FR8201698 "Contamines Montjoie - Miage - Tré la Tête" à 8,4 km - ZSCFR8201701 "Les Aravis" et ZPS FR8212023 "Les Aravis" à 11 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche à 8,4 km (Massif du Mont-Blanc)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera nécessaire de transformer environ 9000 m ³ d'eau pour obtenir un manteau neigeux d'une épaisseur de 65cm sur les pistes à enneiger. Le prélèvement se fera sur le réseau neige existant, lui même alimenté depuis le lac de Plan Désert et la prise d'eau sur le Nant du Milieu (autorisation par arrêté préfectoral). La production de neige de culture sur le projet d'extension se fera à partir du prélèvement déjà autorisé par cet arrêté, et dans le respect des volumes, débits et dates autorisés. Voir note complémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont équilibrés en déblais/remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés le temps de la pose des réseaux, en tas le long de la tranchée, et serviront à la refermer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont équilibrés en déblais/remblais. Les matériaux déblayés lors du creusement de la tranchée pour le réseau neige sont stockés le temps de la pose des réseaux, en tas le long de la tranchée, et serviront à la refermer.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur la végétation est temporaire le temps que celle-ci recolonise la zone de travaux. Une fois la végétation repoussée, seuls les regards restent visibles en surface. L'impact sur la faune est temporaire, lié au dérangement le temps des travaux. Aucune espèce protégée n'est connue sur l'emprise du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont trop éloignés pour que le projet ait un impact sur ceux-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures mises en place en phase travaux permettent de ne pas impacter les périmètre de captage d'eau potable situés à proximité de la zone d'étude. Voir note complémentaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, en phase travaux consommation d'espace agricole de l'unité pastorale de Plan Désert : 1,56 ha sur 246 ha, soit environ 0,6% de la surface de l'unité pastorale. En dehors de la phase travaux, projet ne consommant pas d'espace supplémentaire hormis sur les nouveaux regards et le local de pompage (inférieur à 45 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls risques naturels recensés sur la zone d'étude sont : - risque sismique : réseau neige et bâtiment construit selon les règles de l'art - risque avalanche : projet localisé hors couloirs d'avalanche selon la CLPA
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, uniquement en phase travaux par la circulation des engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement, uniquement en phase travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, uniquement en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des périodes de production de neige de culture, l'eau prélevée sera utilisée pour être transformée en neige, déposée sur les pistes de ski alpin. Ces rejets d'eau n'ont pas d'impacts sur le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites patrimoniaux les plus proches sont trop éloignés pour que le projet ait un impact sur ceux-ci.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, uniquement en phase travaux : consommation d'espace temporaire sur les pistes de ski alpin utilisées l'été comme zone de pâture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune de Notre-Dame-de-Bellecombe, un autre projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale ou examen au cas par cas ces dernières années :

- Aménagement de la piste du Mont Rond (évaluation environnementale de 2017), avec des impacts similaires sur la consommation temporaire d'espaces agricoles, impact temporaire sur la végétation de piste de ski.

A proximité, sur la commune voisine de Hauteluce :

- Création d'une retenue d'eau collinaire (Péchette) et extension du réseau de neige de culture sur le domaine skiable des Saisies, avec des impacts permanents sur la consommation d'espaces agricoles et naturels, un impact paysager et un prélèvement d'eau sur le captage de Manant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des dispositions sont prises en phase travaux pour limiter toute éventuelle pollution vers les milieux sensibles les plus proches (zones humides et périmètres de captages alentours) : base vie éloignée de ces zones, engins entretenus avec kit anti-pollution. Les terrains remaniés pendant les travaux seront revégétalisés avec un semis adapté. Pour plus de détails, voir note complémentaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La piste Vorès est un site déjà aménagé pour la pratique du ski. Aucune zone sensible n'y est inventoriée. Les terrassements ne concernent qu'une emprise limitée et les terrains remaniés seront revégétalisés.

Le prélèvement d'eau s'effectuant sur le réseau neige actuel, avec un prélèvement déjà autorisé et suffisant, aucun impact n'est généré sur les milieux naturels aquatiques. Les mesures prises en phase travaux permettront de ne pas impacter les milieux sensibles alentours.

Au vu de ces éléments, une étude d'impact ne devrait pas s'avérer nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

le.

3 décembre 2018

Signature

Monsieur le Maire
Philippe MOLLIER

